

Comment protéger vos informations commerciales confidentielles

Quel est le propos de ce document?

REACH prévoit que vous puissiez demander de garder certaines informations confidentielles¹ dans votre dossier d'enregistrement et qu'elles soient exclues de la publication sur le site web de l'ECHA².

Si vous faites une demande de confidentialité, des frais vous seront facturés, pour couvrir nos frais d'évaluation de la demande. Si la justification de la demande n'est pas suffisante pour être acceptée, l'ECHA vous priera d'améliorer votre justification et de la soumettre à nouveau par le biais d'une mise à jour du dossier d'enregistrement. Si la justification n'est pas suffisamment motivée, l'ECHA rejettera la demande de confidentialité et publiera les informations. Au cours de ces dernières années, environ 25 % des demandes de confidentialité ont été rejetées.

Le présent document décrit nos trois principales recommandations si vous envisagez de demander à ce que des informations contenues dans votre enregistrement soient gardées confidentielles, sur la base de notre expérience en matière d'évaluation des demandes de confidentialité au cours des sept dernières années. Nous expliquons également brièvement comment faire une demande de confidentialité et vérifier quelles seront les informations de votre dossier d'enregistrement qui seront publiées.

1. Assurez-vous que les informations ne sont pas déjà publiques

Lorsque nous évaluons une demande de confidentialité, nous vérifions que les informations ne sont pas déjà disponibles dans le domaine public, en effectuant une recherche sur l'internet. Si les informations sont accessibles au public, la confidentialité ne sera pas accordée. Ainsi, effectuez vous-mêmes une recherche sur l'Internet, en particulier lorsque vous envisagez une demande de confidentialité concernant le nom³, une utilisation ou des impuretés dangereuses⁴ d'une substance.

2. Assurez-vous que la demande de confidentialité couvre les informations que vous souhaitez protéger

Informez-vous de la façon dont l'ECHA publie l'élément que vous souhaitez garder confidentiel⁵, et assurez-vous qu'une demande de confidentialité vous sera utile.

¹ s'il ne s'agit pas d'informations exclues par défaut de la publication, telles que la composition complète, la fonction précise, ou la quantité exacte d'une substance, ou le lien entre un fabricant/importateur et ses fournisseurs ou utilisateurs en aval.

² Voir <https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/registered-substances>.

³ Lorsque que nous recherchons si le nom d'une substance est dans le domaine public, nous saisissons le numéro CE ou le numéro CAS de la substance dans un moteur de recherche et dans la page «Rechercher des substances chimiques» du site web de l'ECHA.

⁴ Lorsque que nous recherchons si des utilisations ou des impuretés dangereuses sont dans le domaine public, nous vérifions par exemple les fiches de données de sécurité disponibles en ligne pour la substance enregistrée.

⁵ Un manuel intitulé «Diffusion et confidentialité en vertu du règlement REACH» est disponible dans toutes les langues de l'UE à l'adresse:

Pour les demandes portant sur...	sachez que:
la fourchette de quantité	L'ECHA publie la fourchette de quantité agrégée de tous les déclarants confondus ⁶ , donc si vous êtes membre d'une soumission conjointe de grande envergure, estimez s'il est intéressant de demander la confidentialité de votre fourchette de quantité.
le nom de la substance	L'inventaire EINECS et la liste des substances préenregistrées sont publiques. Par conséquent, les demandes concernant le nom de la substance ne sont pas utilisées pour les substances préenregistrées. Si vous souhaitez protéger le fait que vous utilisez une substance particulière pour une application particulière, vous pouvez le faire en gardant l'application (utilisation) et/ou le nom de votre entreprise confidentiel.
le nom de l'entreprise	Le nom de votre entreprise sera à la disposition de vos co-déclarants (potentiels) dans REACH-IT à moins que vous n'utilisiez un représentant tiers. Les demandes de confidentialité couvrent uniquement la publication sur le site web de l'ECHA.
les résumés d'étude	La demande couvre principalement les détails expérimentaux, et les détails relatifs aux examens. Les résultats des études ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de confidentialité et seront en tout état de cause publiés.
si une évaluation de la sécurité chimique (CSA) a été effectuée	Une demande de confidentialité dans la rubrique dans laquelle le rapport sur la sécurité chimique (CSR) est joint ne couvre pas le document CSR lui-même, mais l'indication qu'un CSA a été effectué (oui/non). Évitez de faire cette demande à moins que vous ayez de bonnes raisons de ne pas divulguer qu'un CSA a été effectué pour la substance. Les CSR ne sont pas publiés en tant que tels par l'ECHA.

3. Assurez-vous que vos justifications sont motivées et valables

Votre justification doit prendre en compte à la fois (1) l'intérêt commercial des informations et (2) le préjudice potentiel causé à votre entreprise si ces informations sont publiées. Une indication telle que «propriété intellectuelle que nous ne voulons pas que nos concurrents connaissent» n'est pas suffisante. Votre justification doit être motivée – plutôt qu'indiquée – et clairement expliquée⁷. Le risque d'un préjudice commercial doit être prévisible et pas seulement hypothétique.

Assurez-vous également que votre justification est valable. Par exemple, des préoccupations telles que «d'autres utiliseront les études pour un enregistrement effectué ailleurs» ne sont pas valables, car ce n'est pas suffisamment spécifique. Le législateur a décidé que le droit de

<https://echa.europa.eu/manuals?panel=dissemination#dissemination>.

⁶ Consultez nos «Alertes Actualités» à l'adresse: <https://echa.europa.eu/fr/-/echa-to-publish-total-tonnage-band-for-registered-substances-corrigenda-25-july-2012->.

⁷ Des exemples sont disponibles dans le manuel visé à la note de bas de page 5. Le modèle de rapport de ces justifications est également disponible dans l'application IUCLID et les services en nuage de l'ECHA.

savoir du public dépasse ces préoccupations.

Les justifications doivent être spécifiques aux informations ayant fait l'objet d'une demande de confidentialité, même au sein d'un type de demande, tel que les informations de la fiche de données de sécurité. Par exemple, une justification qui est valable pour une utilisation ou pour le nom de l'entreprise ne sera normalement pas valable pour le résultat de l'évaluation des propriétés PBT de la substance⁸.

⁸ Jusqu'à présent, notre taux d'acceptation des demandes concernant le résultat de l'évaluation des propriétés PBT est de zéro.

Comment procéder à une demande de confidentialité et vérifier ce qui sera publié

Il existe cinq étapes pour demander la confidentialité d'informations contenues dans un dossier d'enregistrement:

1. cocher l'indicateur de confidentialité dans votre ensemble de données IUCLID avant de créer votre dossier. Vous pouvez aussi faire une demande de confidentialité si vous créez votre dossier de membre en ligne dans REACH-IT;
2. saisissez vos justifications dans les champs de justification pour chaque élément d'information⁷;
3. créez votre dossier. Utilisez la «prévisualisation de la diffusion» dans IUCLID pour vérifier les éléments de votre enregistrement qui seront publiés. Utilisez le «calcul de redevance» pour vérifier les coûts de vos demandes de confidentialité.
4. soumettez votre dossier et payez les redevances mentionnées sur votre facture;
5. surveillez la réception dans votre boîte de messagerie REACH-IT de notre décision relative à votre demande de confidentialité. Il peut vous être demandé de soumettre à nouveau votre dossier accompagné d'une justification approuvée avant que nous puissions l'accepter.

Vous avez d'autres questions? Contactez l'ECHA en utilisant les [formulaire de contact](#).